

PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

---:---:---:---:---:---

DECRET N° 82/295 du 16/04/82
portant nomination de Mr. SAMBA
KAMPOTO Michel en qualité de
Directeur de l'Aménagement et des
Investissements à la Direction
Générale du Tourisme.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n°25/80 du 13/11/80 portant amendement de l'article 47
de la Constitution ;

Vu le Décret n°82/049 du 18/01/82 déterminant les attributions
des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°79/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n°80/644 du 28/12/80 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n°81/016 du 26/01/81 au décret n°80/644 sus-
visé ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur SAMBA KAMPOTO Michel, Administrateur des SAF, est
nommé Directeur de l'Aménagement et des Investissements à la Direction
Générale du Tourisme.

Article 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au
présent décret.

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de
prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Of-
ficiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où
besoin sera./-

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,
Le Ministre du Tourisme
et de l'Environnement,

Donatien MATINGOU.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Fait à Brazzaville, le 16 AVRIL 1982

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.